

Conseil de Toulouse Métropole du 14 octobre 2021

Intervention d'Odile MAURIN

10.2 Habitat Public / Habitat Privé - Convention de délégation des aides à la pierre 2018-2023 : adoption de l'avenant n°2 pour l'année 2021 - DEL-21-0780

Monsieur le Président, chers collègues,

Mon rôle en tant qu'élue, en tout cas tel que je le conçois, est de confronter la réalité que j'observe et que les habitants me renvoient, et ce qui est prononcé lors des commissions ou en conseil.

Je souhaite donc intervenir sur les effets concrets de ces rénovations massives, positives certes, mais cela pose aussi la question du grand écart entre l'objectif et la réalisation. Je souhaite aussi proposer des règles pour cadrer la réalisation de façon à ne pas être dans des résultats virtuels.

Une des premières question à se poser, c'est qui contrôle la qualité des rénovations réalisées ? Comment se fait-il que les chantiers réalisés le soient dans des conditions d'hygiène, de salubrité et de sécurité déplorables, tant pour les habitants que pour les ouvriers :

Je vais prendre ici l'exemple de la cité des Anges à Negreneys :

- aucun cheminement sécurisé pour les piétons, les PMR, les enfants, nos aînés, etc
- personne pour surveiller les manœuvres des engins de chantier,
- de la laine de verre qui tombe dans les appartements,
- des ouvriers avec des combinaisons qui font le désamiantage en disant aux habitants que c'est juste de la poussière sans danger,
- les enfants qui vont jouer avec les eaux souillées par l'amiante laissées en accès libre,
- de nouvelles fenêtres double vitrage installées mais manque de pot, il y a des trous béants sur les côtés des fenêtre où l'air passe et les habitants sont donc moins isolés qu'avant.
- l'assistante maternelle qui ne peut plus travailler, à cause du bruit insupportable notamment,
- la femme enceinte qui a peur pour ses enfants et son bébé à venir d'ici moins d'un mois, avec de très grandes inquiétudes sur les malfaçons des fenêtres, à cause de l'air, du froid, de l'humidité et de la poussière pendant le désamiantage de la façade qui a lieu en ce moment
- le manque de salubrité du fait du manque de containers et de gros rats en nombre très important
- la difficulté des cuisinières et cuisiniers à utiliser leurs appareils ménagers quand, selon la configuration des salles de bains, TMH les oblige à mettre les machines à laver dans la cuisine même si cela ne rentre pas et même si rien n'y oblige dans la réglementation,
- la nouvelle fenêtre de salle de bains d'une femme de taille moyenne mais trop petite pour atteindre l'ouverture de la fenêtre de salle de bain, et donc l'impossibilité d'aérer,
- les volumes sonores épuisants, hors normes sanitaires, très impactants de 7h30 à 16h30 sans interruption quasiment, samedi compris, ceci depuis 5 mois alors que ce chantier doit encore durer plus d'un an !

Et quand les habitants demandent des réductions de loyer pour compenser les nuisances ou des relogements quand cela met en péril la santé et la capacité à poursuivre son activité professionnelle, rien !

Malgré la demande des habitants que nous avons rencontrés, une vingtaine pour l'instant sur la centaine de logements, Mr Serp est aux abonnés absent et quand on lui propose de venir sur place, il se défait.

Est-ce ainsi que l'on traite des êtres humains ?

Nos propositions :

Que Mr Serp se déplace sur place dans les tous prochains jours

Et arrêt du chantier en attendant,

Obligation de prendre RDV avec les locataires avant tout travaux en s'adaptant à leurs contraintes, et sans les menacer quand ils n'acceptent pas pression et intrusion

Des cheminements accessibles sécurisés

Des ouvriers pour organiser et sécuriser toute manœuvre d'engins

Faire cesser les projections d'amiante dans les parties communes et appartements

Respecter des horaires

Reloger ceux qui ont dû interrompre leurs activités pro où dont la santé est incompatible avec les nuisances sonores

Réparer tous les travaux ratés